

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT DE LA
SAVOIE

L'an deux mil vingt-trois,
Le neuf octobre,

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 11
Pouvoirs : 2

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Céline CROSSMAN, Stéphanie NOZ et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS.

Pour 11
Contre /
Abstention /

Messieurs Thierry ARSAC, Stéphane BLUM, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoit RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Date de convocation :
05/10/2023
Date d'affichage :
17/10/2023

Absents-Excusés :

Madame Céline COMBAZ (pouvoir à C. CROSSMAN), Maryse FAVRE (pouvoir à S. NOZ)
Monsieur Bernard PRAIZELIN

Monsieur Romain GIACHINO a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2023/10/092 : Approbation du Compte Administratif Budget Communal de l'exercice 2022

- Vu le décret 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique,
- Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996,
- Vu le décret n°2000-318 du 07 avril 2000,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2311-1 à L2311-5, L2312-1 à L2312-4, L2313-1, L2321-1 à L2321-4 et L2312-4, pour la partie législative, et R2311-1 et D2311-2 à D2311-13, R2312-1 à R2312-2, R2313-1 à R2313-7 pour la partie réglementaire, relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets.
- Vu la circulaire NORMCTB0510036C du 31 décembre 2005 complétée par la circulaire du 24 janvier 2006 relatives aux opérations de fin d'exercice, et notamment aux corrections à apporter aux résultats,
- Vu la délibération n°2022/11/108 du 15/11/2022 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 pour les budgets Communal et CCAS ;

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2022 du budget principal de la Commune puis il quitte la séance pour laisser le Conseil Municipal statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice 2022 et qui s'établissent comme suit :

| | CA 2022 | CA 2022 après Reports 2021 |
|---|----------------|---|
| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 2 380 731,75 € | 2 380 731,75 € |
| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 3 280 687,15 € | 3 782 762,05 € |
| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT : <i>Excédent</i> | 899 955,40 € | 1 402 030,30 € |
| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 1 652 190,47 € | 1 652 190,47 € (+ 494 462,91 de RAR) = 2 146 653,38 € |
| RECETTES D'INVESTISSEMENT | 1 061 481,02 € | 1 210 705,68 € |
| RESULTAT INVESTISSEMENT : <i>Déficit</i> | - 590 709,45 € | - 935 947,70 € |
| RESULTAT FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT | 309 249,95 € | 466 082,60 € |

En intégrant les reports 2021 en recettes de fonctionnement (502 074,90 €) et en recettes d'investissement (149 224,66 €) :

- le résultat de fonctionnement 2022 présente un excédent s'élevant à **1 402 030,30 €**
- le résultat d'investissement 2022 après intégration des RAR 2022 pour 494 462,91 € présente un déficit s'élevant à **- 935 947,70 €**, qu'il conviendra de combler par l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement au c/1068 au BP 2023
- d'où un résultat 2022 après reports égal à **466 082,60 €** (qu'il conviendra de reporter en recettes de fonctionnement au BP 2023 (c/002).

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le compte administratif 2022 du budget Communal.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour Copie Conforme :
Le Maire,
Guillaume VILLIBORD

